

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 11 juillet 2023 à 14H00
Séance n°8

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 27 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Barbara MEAZZI
M. Philippe PAQUIS

Collège des Autres Enseignants

M. Pierre CRESCENZO
M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE
M. Florent DAUPHIN

Collège des Etudiants

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Eric MANGION, Villa ARSON
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
M. Stéphane MAZEVET, OCA

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA

2

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Pierre KORNPORST à Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
M. Michel GAUTERO à M. Erwan PHILIPPE
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Luc PRONZATO à M. Didier FORCIOLI
Mme Céline MASONI-LACROIX à M. Erwan PHILIPPE
M. Dominique NOBILE, INSERM à M. Pierre CRESCENZO
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Pierre CRESCENZO
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
Mme Clara HERER, CNRS à Mme Barbara MEAZZI
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Barbara MEAZZI
M. Rodolphe BOURRET, CHUN à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 13 membres suivants :

M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Maryline CRIVELLO, AMU
M. Alain SOMMERVOGEL, INRAE
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
Mme Eva EL SAYED
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
Mme Christine MALOT

M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU
M. Andrea ORABONA
M. Philippe CHARVIS, IRD
M. Rémy BRUNY
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Invités présents

M. Marc DALLOZ, VP CA
M. Franck BRILLET, INSPE
M. Stéphane AZOULAY, VP Formation
Mme Julie CREUSAT, DRH
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Sylvain DIGIORGIO, DRH
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
M. Raphaël ZORY, EUR HEALTHY

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

3

En préambule M. BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

I – QUESTION STRATEGIQUE

1) APPROBATION DE PRINCIPE D'UNE FONDATION ABRITEE AU SEIN DE LA FONDATION PARTENARIALE UCA : « BIEN-VIEILLIR ENSEMBLE »

Présentation du professeur Raphaël ZORY de l'EUR HEALTHY

« Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la création d'une Fondation abritée. Plus précisément, il s'agirait d'une Fondation sous égide de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur regroupant Université Côte d'Azur et le CHU de NICE en qualité de membres fondateurs. La Fondation Partenariale Université Côte d'Azur est dotée de la personnalité morale à but non lucratif et bénéficie du statut de Fondation abritante.

Cette Fondation abritée assurerait le pilotage du programme "Bien-Vieillir Ensemble" (BVE) qui a pour objectif de faire face aux défis majeurs posés par le vieillissement démographique et la raréfaction des ressources sanitaires, en mettant en place des parcours de prévention personnalisée et de soins optimisés à grande échelle. Sur une durée de cinq ans, il vise à accompagner activement 30 000 seniors âgés de 55 ans et plus sur le territoire des Alpes Maritimes, en les impliquant dans leur propre processus de soins. Le projet constituera un laboratoire vivant pour les chercheurs, leur permettant d'aborder de manière interdisciplinaire

les enjeux liés à l'autonomie et au vieillissement, grâce notamment à la création d'une base de données européenne unique associée à une bio-banque.

En outre, le programme prévoit une collaboration avec des entreprises innovantes afin de valider ou co-développer des solutions de prévention et de soins pour les personnes âgées dans un cadre propice à l'innovation et à la co-création. Le programme est structuré en trois pôles : Santé, Recherche et Innovation. La Fondation abritée comportera notamment un Conseil de gestion et un Conseil scientifique pour assurer sa gouvernance.

Il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir vous prononcer, au travers de cette délibération de principe, sur le fait de créer une Fondation abritée pour piloter avec le CHU le programme Bien-Vieillir Ensemble. Avec votre accord, l'ensemble sera ensuite matérialisé au travers d'une convention qui se présentera et voté au sein des Conseils d'administration de la Fondation partenariale, du CHU et d'UCA »

Le principe de la création d'une Fondation abritée « Bien-Vieillir Ensemble » sous égide de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur est approuvé à l'unanimité des voix.

II – QUESTION FINANCIERE

2) ADOPTION DES TARIFS 2023-3

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

4

Les modifications des tarifs suivants et leur ajout au recueil des tarifs :

- Tarifs des articles de la boutique d'Université Côte d'Azur
- Tarifs de locations internes et externes des locaux du Campus Pasteur
- Tarifs du Service Commun de la Documentation

Les modifications des tarifs suivants et leur ajout au recueil des tarifs sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix pour et 3 abstentions.

III – QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

3) ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DES RESSOURCES HUMAINES

Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-Présidente Développement Ressources Humaines et Organisationnel

Un avis favorable du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 7 juillet 2023 a été rendu.

Une Politique RH Humaniste, respectueuse et à l'écoute de ses personnels, engagée et ambitieuse

Cette politique s'appuie sur l'ambition de repenser et transformer la fonction RH en la faisant évoluer d'une fonction RH orientée « Gestion du personnel » avec une expertise administrative avérée et nécessaire, à une fonction RH aux rôles et missions multiples :

Partenaire stratégique, agent de la transformation organisationnelle, engagée dans l'action sociale, garante de l'égalité des chances, attachée à la mise en place d'environnements de travail capacitant et au plus près des intérêts des personnes grâce au dialogue social.

- Le plan stratégique 2021-2025 de l'établissement, élaboré sous l'exigence d'un triple A (Accompagnement, Attractivité, Ambition), trace les axes majeurs des engagements actuels et futurs d'Université Côte d'Azur
- Au niveau RH, les objectifs stratégiques se situent notamment aux niveaux de l'Axe 2 - Attractivité (développer la marque employeur et attirer les meilleurs talents) et de l'Axe 3 - Accompagnement (mettre en place une gestion des ressources humaines exemplaire par le développement des compétences et l'accompagnement de carrière ; réorganiser la chaîne RH et la digitaliser ; promouvoir la mobilité internationale et encourager l'apprentissage de l'anglais)

Une démarche qualité RH

- HRS4R « *Human Resources Strategy for Researchers* »
 - Principes éthiques et responsabilités professionnelles
 - Recrutement
 - Conditions de travail et action sociale
 - Formation et développement professionnel des Enseignant.e.s Chercheur.e.s
- Plan d'action égalité F/H de la loi de transformation de la fonction publique et label AFNOR égalité – diversité
 - Mise en place du RSU (rapport de situation unique)
 - Evaluer et traiter les écarts de rémunérations
 - Garantir l'égal accès aux emplois
 - Favoriser l'articulation des temps de vie
 - Prévenir et traiter les discriminations

Une Politique Handicap ambitieuse et transversale

- Mieux prendre en compte le handicap nous invite à revoir nos méthodes de travail, d'organisation et de processus de travail, imaginer les choses autrement pour le bénéfice de tous et toutes
- Dès le recrutement, tout au long de la carrière : maintien dans l'emploi et accompagnement CMC (conseillères mobilité carrière)

Contexte et Objectif Feuille de Route RH

- Sortie de l'Expérimentation : opportunité de faire un bilan RH sur les actions menées depuis 2020 (différents groupes de travail et temps de concertation)
- Elle s'inscrit dans le plan stratégique d'établissement (2021-2025) + plan d'actions du label HRS4R, obtenu en 2022

- Ligne directrice du schéma directeur RH pluriannuel – livrable : octobre 2023

2 étapes

- A 3 ans – horizon 2026
- A 5 ans – horizon 2028 (2 mandats)
- Méthodologie de suivi : bilan annuel RH présenté en Copil Etablissement + concertations en CSAE

Trois axes stratégiques

Axe 1 : Attirer et recruter	Axe 2 : Développer les compétences et révéler les talents	Axe 3 : Engager et fidéliser par l'accompagnement des personnels
Développer une marque employeur attractive	Elaborer un plan de formation adapté aux évolutions des métiers (<i>GPEC</i>)	Promouvoir la mobilité + réseau des conseillères carrière mobilité (mise en œuvre du plan d'actions)
Créer un réseau de recruteurs (vivier d'experts)	Créer un parcours managérial spécifique, certifiant	Accompagner individuellement les personnels (santé, temps de travail, aménagement de poste...)
Créer un Observatoire des Métiers (<i>Gestion Prévisionnelle Emplois et Compétences : GPEC</i>)	Concevoir une HDR pour développer le doctorat dans les filières artistiques et culturelles	Mettre en œuvre et soutenir la politique de prévention à l'échelle du site
Ethique du recrutement (égalité, diversité, handicap, conflit d'intérêts...)	Animer et enrichir la communauté RH via les réseaux métiers	Garantir une qualité de vie au travail et des conditions de travail favorables (<i>activités sportives et culturelles, espaces de discussion, maison de la médiation...</i>)
Parcours collaborateur (focus intégration)	Détecter et valoriser les talents	Déployer une politique sociale commune et renforcer l'action sociale
Développer le mentorat / tutorat		Dispositifs d'écoute et de saisine (cellules RPS et VSS)

Les sujets écartés de la feuille de route RH

- En phase 1 – 2023 à 2026
 - La rémunération des contractuels
 - Les régimes indemnitaires des personnels
 - Le dispositif d'intéressement
 - Les Lignes Directrices de Gestion(Partage de bonnes pratiques avec les établissements-composantes)

- En phase 2 - 2026 à 2028
 - Possibilité d'intégrer ces thématiques à la réflexion commune

A suivre : GT et livrables

- De mai à septembre 2023 :
 - GT experts DRH + Responsables RH OCA et Villa Arson
- Livrables :
 - Octobre 2023 : schéma directeur RH, Gantt, Cartographie des effectifs et emplois de site
 - A partir de novembre 2023 : Groupes de travail élargis selon plan d'actions défini dans le schéma directeur RH

8

La feuille de route des ressources humaines d'Université Côte d'Azur est approuvée à la majorité des voix, 20 voix pour et 7 abstentions.

4) ADOPTION DU NOUVEAU CADRAGE DU DISPOSITIF D'INTERESSEMENT DES PERSONNELS

Retiré de l'ordre du jour.

5) POINT D'INFORMATION : LA DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE ACCESSOIRE

Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-Présidente Développement Ressources Humaines et Organisationnel

Références réglementaires : Ce qui change

- Décret n°2021-1424 du 29 octobre 2021 relatif à la déclaration de certaines activités accessoires
- Circulaire ministérielle du 22 août 2022 relative à la mise en œuvre du régime de déclaration préalable pour certaines activités accessoires.

D'un régime d'autorisation préalable de cumul d'activité pour toute activité exercée en dehors du temps de travail

A un régime à 2 « options » :

- Déclaration d'activités accessoires : un régime « allégé » pour les activités qui correspondent

Aux missions du service public de l'enseignement supérieur

Aux missions du service public de la recherche

- Autorisation de cumul : pour toutes les autres activités

Personnels concernés par la déclaration

- Tous les fonctionnaires et agents contractuels exceptés les ATER et Doctorants (réglementation limitative)

Activités soumises à déclaration

- Missions du service public de l'enseignement supérieur (Art. L 123-3 du Code de l'éducation)
- Missions du service public de la recherche (Art L.411-3-1 du code de la recherche)

Exceptions et points d'attention

- Pour les activités exercées dans le cadre d'un cumul auprès d'une chambre de commerce et d'industrie le régime d'autorisation de cumul reste applicable
- L'employeur principal veille au respect des interdictions de cumul
- L'employeur principal s'assure du caractère accessoire de l'activité
- L'employeur principal veille à informer l'agent de toute recommandation visant à assurer le respect des obligations déontologiques et le fonctionnement normal du service d'affectation

9

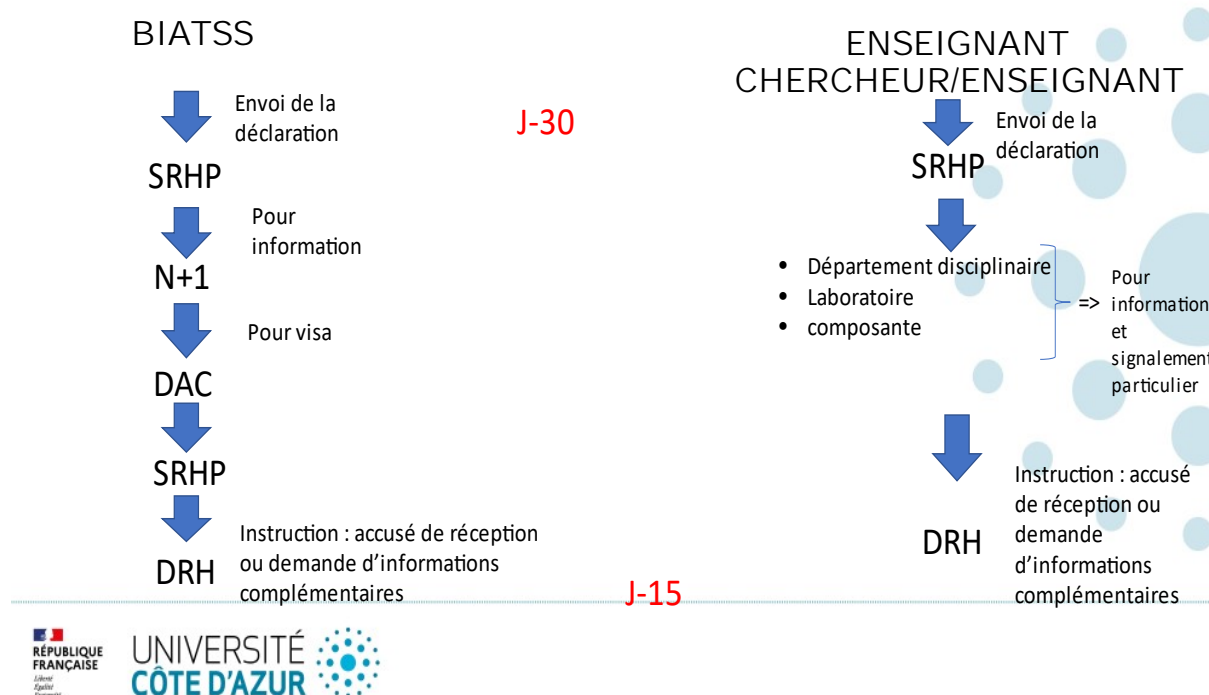
Droit d'opposition

- L'employeur peut s'opposer à l'exercice de l'activité accessoire ou à sa poursuite dans les cas suivants :
 - Si l'intérêt du service le justifie
 - Si l'activité déclarée n'entre pas dans le champ de la dérogation à la demande d'autorisation
 - Si les informations communiquées dans la déclaration sont incomplètes ou inexactes
 - Si ce cumul est incompatible avec les fonctions exercées par l'agent·e ou l'emploi qu'il occupe au regard des obligations déontologiques
- Toute opposition doit être motivée

Procédure telle que décrite réglementairement

- La déclaration doit être transmise 15 jours au moins avant le début de l'activité
- Le dossier peut être complété, à la demande de l'employeur, dans un délai d'1 mois après le dépôt de la demande
- La déclaration comporte obligatoirement :
 - Identité de l'employeur ou nature de l'organisme
 - Nature, durée, périodicité et conditions de rémunération de l'activité accessoire
 - Toute autre information de nature à éclairer la demande et à faciliter son étude
- En cas de changement substantiel, une nouvelle demande doit être formulée

Procédure de gestion



10

Modalités de gestion

- BIATSS
 - Transmission de la déclaration au SRHP de rattachement à J – 30
 - Le SRHP transmet au N+1 pour information et recueille le visa du DAC
 - Le SRHP retourne la déclaration à la DRH (gestion individuelle BIATSS) J – 15
 - La DRH instruit le dossier et adresse au SRHP un accusé de réception ou demande, si nécessaire, des informations complémentaires
- Enseignants chercheurs/ Enseignants
 - Transmission de la déclaration au SRHP de rattachement à J – 30
 - Le SRHP transmet au directeurs.trices de département disciplinaire, laboratoire et composante pour information. Ces derniers peuvent transmettre un signalement/remarques à la DRH
 - Le SRHP retourne la déclaration à la DRH (gestion individuelle des Enseignants chercheurs et Enseignants) J – 15
 - La DRH instruit le dossier et adresse au SRHP un accusé de réception ou demande, si nécessaire, des informations complémentaires

Actions à mener

- Information de la chaîne RH (Direction et SRHP) sur le nouveau process et présentation du nouveau formulaire de déclaration
- Communication auprès des personnels, toutes populations confondues (Circulaire, mailing, actu RH...)
- Mise à jour de l'intranet et diffusion du nouveau formulaire de déclaration

Calendrier

Actions	Dates
Validation des principes en gouvernance LPR	27/02/2023
Rédaction du cadrage + préparation du formulaire	mars 2023
Préparation des supports de communication	mai 2023
CAC P	06/07/2023
CSAE	07/07/2023
CA	11/07/2023
Information chaine RH (cadrage + process)	à l'issue du CA
Communication large	Juillet 2023
Mise en application	1 ^{er} septembre 2023

Le dispositif de déclaration préalable d'activité accessoire a été présenté pour information aux membres du conseil.

IV – QUESTIONS RECHERCHE

11

6) CREATION DE L'INTERNATIONAL RESEARCH PROJECT « TRANS-ATLANTIC RESEARCH PROGRAM FOR IMAGING NEW-WORLDS » (IRP TARPIN)

Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil Académique du 6 juillet 2023 a été rendu

Le programme TARPIN (*Trans-Atlantic Research Program for Imaging New-worlds*), entre le *Space Telescope Science Institute* à Baltimore et trois équipes de recherche en France (LAM, LAGRANGE et ONERA) vise à poursuivre et renforcer une collaboration établie depuis plus de 10 ans sur les développements technologiques indispensables à la préparation des futures missions spatiales dédiées à la détection par imagerie directe et à la caractérisation d'exoplanètes. Ce programme international de recherche s'articule autour de l'adaptation, déjà en cours, du banc du STScI dédié à l'imagerie haut contraste (HiCAT) aux propositions du Decadal Astro2020. Celui-ci recommande en effet de préparer dès à présent, et pour un lancement à l'horizon 2040, une grande mission ambitieuse permettant de détecter 25 exoplanètes en zone-habitable. Le programme TARPIN permettra de faciliter la mobilité et les échanges de chercheurs, ingénieurs, doctorants et post-doctorants impliqués dans ces développements, de deux côtés de l'Atlantique.

La création de l'International Research Project (IRP) « Trans-Atlantic Research Program for Imaging New-worlds » (IRP TARPIN) en lien avec le laboratoire LAGRANGE (UMR 7293) à partir du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 5 ans est approuvée à l'unanimité des voix.

7) ADOPTION DU CADRE DE L'APPEL A PROJET CREDITS SCIENTIFIQUES INCITATIFS 2024

Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil Académique du 6 juillet 2023 a été rendu

Les Crédits Scientifiques Incitatifs 2024 évoluent pour simplifier le traitement des demandes et renforcer la collaboration avec l'Établissement composante Observatoire de la Côte d'Azur (OCA).

Précédemment, deux appels pour UCA (CSI) et pour l'OCA (Appel Blanc) étaient dotés de calendriers, de formulaires et de processus d'examen différents et non coordonnés.

À partir de 2024, pour les unités ARTEMIS, GEOAZUR et LAGRANGE, les deux appels à projets sont combinés en un appel à projets unique « Appel blanc OCA – CSI/STU UCA » se déroulant en concertation avec l'appel CSI général et dont la gestion est assurée par l'OCA.

Les processus de soumission et d'examen pour les demandes émanant des structures de recherche d'UCA hors domaine STU restent inchangés par rapport aux années précédentes, avec un dépôt sur une plateforme gérée par la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI) et des arbitrages par le CAc.

12

Le nouveau cadre de l'appel à projet Crédits Scientifiques Incitatifs 2024 est approuvé à la majorité des voix, 22 voix pour et 5 abstentions.

8) CHANGEMENT DE DIRECTION ADJOINTE DU GROUPE DE RECHERCHE EN DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION

Retiré de l'ordre du jour

9) CHANGEMENT DE DIRECTION DU LABORATOIRE JEAN-ALEXANDRE DIEUDONNE

Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil du laboratoire LJAD du 5 Juin 2023 a été rendu

Un avis favorable du Conseil Académique du 6 juillet 2023 a été rendu

Le laboratoire Jean Alexandre Dieudonné est une UMR ayant pour tutelles le CNRS et l'Université Côte d'Azur.

Le Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné se situe parmi les meilleurs centres de recherche internationaux en mathématiques. Sa vocation est de développer les mathématiques fondamentales et appliquées sur un spectre large, leurs applications et interactions avec d'autres disciplines (physique, biologie, neurosciences, médecine, environnement, ...)

M. Yves d'Angelo, actuel directeur du laboratoire ne renouvellera pas son mandat.

Le Conseil de laboratoire du 5 Juin 2023 a voté à une large majorité pour la nomination de M. Thierry GOUDON en tant que directeur du laboratoire à compter du 1er septembre 2023.

La nomination de M. Thierry GOUDON, DR, en tant que directeur par intérim du laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7321) du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2023 et en tant que directeur à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans est approuvée à l'unanimité des voix.

10) RENOUELEMENT DE LA DIRECTION DU CENTRE DE RECHERCHES SUR L'HETERO-ÉPITAXIE ET SES APPLICATIONS

Présentation de M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil du laboratoire CRHEA du 15 Juin 2023 a été rendu

Un avis favorable du Conseil Académique du 6 juillet 2023 a été rendu

Le Centre de Recherche pour l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications (CRHEA) est un laboratoire de recherche CNRS/UCA spécialisé dans l'épitaxie des matériaux semi-conducteurs à grande bande interdite. Le CRHEA effectue également des études fondamentales en nanosciences et en croissance cristalline.

Le directeur actuel du CRHEA, M. Philippe BOUCAUD souhaite renouveler son mandat à la tête de l'unité.

Le Conseil de laboratoire de l'unité a voté à la majorité pour le renouvellement du mandat de M. Boucaud.

Le CRHEA étant une UMR, il est nécessaire d'obtenir une délibération du Conseil d'Administration afin de valider le renouvellement du mandat de M. Philippe BOUCAUD en tant que directeur du CRHEA (UMR 7073) à compter du 1er Janvier 2024.

Le renouvellement du mandat de M. Philippe BOUCAUD, DR, en tant que directeur du Centre de Recherches sur l'Hétéro-Épitaxie et ses Applications (CRHEA / UMR 7073) à compter du 1er janvier 2024 et pour une durée de 5 ans est approuvé à l'unanimité des voix.

V – QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

11) VALIDATION DE LA CAMPAGNE DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT 2023-2

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Vu les avis favorables des Conseils académiques des 8 juin et 6 juillet 2023

Composantes	Formations		
ODYSSÉE	CU « Déployer une Démarche éco-responsable par la RSE »	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable pour 1 année
CREATES	Préparation aux concours d'enseignement de la philosophie	MODIFICATION DE TARIF ET DE MAQUETTE	CAC du 06/07/23 : Favorable
	DU « Agrégation d'anglais »	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	DU Chinois	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	DU "Humanités classiques"	MODIFICATION DE MAQUETTE	CAC du 06/07/23 : Favorable
	DU "Langue et civilisation arabo-musulmane"	MODIFICATION DE TARIF	CAC du 06/07/23 : Favorable
	DU GREC	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable pour 1 année
INSPE	DU "Éduquer et Enseigner en français à l'étranger (EEFE)"	CREATION	CAC du 06/07/23 : Favorable pour 1 année
LEX	DU « Gestion de patrimoine des personnes protégées »	MODIFICATION DE TARIF	CAC du 06/07/23 : Favorable
IDPD	Diplôme universitaire transfrontalier de droit international humanitaire	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	Diplôme universitaire transfrontalier de droit international humanitaire FAD	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	Droit et métiers de la diplomatie - formation en présentiel	CREATION	CAC du 06/07/23 : Favorable
	Droit et métiers de la diplomatie - formation en distanciel	CREATION	CAC du 06/07/23 : Favorable
IAE	BACHELOR OF BUSINESS ADMINISTRATION	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	DE EXECUTIVE DOCTORATE IN BUSINESS ADMINISTRATION	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	DE EXECUTIVE MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
IDEX	MSc MARRES - Ocean Science, Conservation & Innovation - Parcours Science & Society	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc MARRES - Ocean Science, Conservation & Innovation - Parcours Blue Manager	RENOUVELLEMENT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc Environmental Hazards and Risks Management	MODIFICATION TARIF	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc Data Science and Artificial Intelligence	MODIFICATION	CAC du 06/07/23 : Favorable

	MSc M4NC (Modeling for NeuroNal and Cognitive Science)	RENOUVELLEME NT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc Creative Music and Sound Design for Visual Media Scoring	MODIFICATION MAQUETTE	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc Smart-EdTech, Co-creativity and Technology Enhanced Learning	RENOUVELLEME NT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc Biobanks and Complex Data Management	RENOUVELLEME NT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc Biocontrol Solutions for Plant Health - BOOST	MODIFICATION TARIF	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc EMMP (EUROPEAN MASTER MOLECULAR PATHOLOGY)	RENOUVELLEME NT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	MSc Management of the Flavor and Fragrance Industry - Marketing track	RENOUVELLEME NT	CAC du 06/07/23 : Favorable
	Msc Management of the Flavor and Fragrance Industry - Science track	RENOUVELLEME NT	CAC du 06/07/23 : Favorable
IMREDD	MSc Engineers for Smart Cities	MODIFICATIONS	CAC du 06/07/23 : Favorable
ELMI	INGENIERIE DE PROJETS EUROPEENS	MODIFICATION DE MAQUETTE	validé CAC du 08/06/23
ELMI	DU DEEPTech ENTREPRENEURSHIP	MODIFICATION	validé CAC du 08/06/23
CREATES	DU HAA	MODIFICATION DE TARIF	validé CAC du 08/06/23
CREATES	DU PROPHILIA	MODIFICATION DE MAQUETTE	validé CAC du 08/06/23
CREATES	DU CREATION ET DEVELOPPEMENT DE FORMATS AUDIOVISUELS	RENOUVELLEME NT	validé CAC du 08/06/23
IDEX	DU STEPS	MODIFICATION	validé CAC du 08/06/23
LEX	DU Préparation ENM	RENOUVELLEME NT	validé CAC du 08/06/23
LEX	DU Académie de Droit	MODIFICATION DE TARIF	validé CAC du 08/06/23
LEX	DU Médiation	MODIFICATION DE TARIF	validé CAC du 08/06/23
LEX	DU Violence faites aux femmes	MODIFICATION DE MAQUETTE	validé CAC du 08/06/23

Les demandes de renouvellements, modifications et créations des Diplômes d'Établissement sont approuvées à la majorité des voix, 22 voix pour et 5 voix contre.

12) INTEGRATION DES MEDIATHEQUES DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION DE L'ACADEMIE DE NICE AU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Présentation de Mme Sarah HURTER-SAVIE, Directrice du Service Commun de Documentation

Un avis favorable du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 7 juillet 2023 a été rendu

Les médiathèques de l'Inspé de l'Académie de Nice sont constituées de quatre médiathèques situées à Nice (Sites George V et Liégeard) et dans le Var (sites de Draguignan et de la Seyne-sur-Mer) ;

Les médiathèques de l'Inspé forment un service documentaire au service de la formation professionnelle, universitaire et de recherche des maîtres ;

Du fait de l'intégration de l'Inspé de l'Académie de Nice en tant que composante d'Université Côte d'Azur depuis le 30 août 2013, ces médiathèques, tout en conservant leurs objectifs spécifiques au sein de l'Inspé, poursuivent les mêmes missions que le SCD, et ont donc vocation à participer à la politique documentaire d'Université Côte d'Azur mise en œuvre par le SCD.

Le présent protocole d'intégration et de fonctionnement des médiathèques de l'Inspé au Service Commun de Documentation d'Université Côte d'Azur a pour objet de :

- Réaffirmer les missions des médiathèques et les grands axes de la politique documentaire
- Organiser les modalités de cette intégration et de la mutualisation des moyens nécessaires à l'exercice de ces missions.

16

Situation administrative des médiathèques

A compter du 1er septembre 2023, tous les personnels et les moyens financiers, techniques et documentaires affectés aux médiathèques de l'Inspé, ou contribuant à leur fonctionnement, sont rattachés au SCD.

Les moyens financiers le seront à compter du 1er janvier 2024 (voir article 4).

Les médiathèques de l'Inspé intègrent le pôle LASHS (Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales) du SCD et seront sous la responsabilité hiérarchique directe de la responsable du pôle LASHS. Sous l'autorité de la directrice du SCD, en lien avec les responsables de mission du SCD, cette dernière est chargée de la mise en œuvre de la politique documentaire définie pour les médiathèques, de l'organisation et de la gestion des moyens alloués. Elle coordonne et anime le réseau des médiathèques de l'Inspé ainsi que l'activité des documentalistes de chaque médiathèque. Elle a autorité sur les personnels des médiathèques, dont elle organise les tâches et évalue le travail. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'Inspé pour tous les domaines qui concernent la documentation. Elle peut participer aux réunions de service de l'Inspé.

Les statuts individuels des professeurs documentalistes actuellement en poste dans les médiathèques ne changent pas, autant au niveau des missions que des services. Pour ces agents, les deux circulaires suivantes font référence :

- Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017 sur les missions des professeurs documentalistes
- Circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015 sur les heures de service

En cas de départ de ces agents (mutation, départ en retraite, ...), le SCD se réserve le droit de faire évoluer le statut des agents qui seraient recrutés pour les remplacer.

Missions et politique documentaire des médiathèques

Les médiathèques ont pour missions :

- D'accueillir dans leurs locaux, d'orienter et d'informer les publics relevant des missions de l'Inspé, ainsi que tout public autre dans les limites définies dans le règlement du SCD ;
- De mettre en oeuvre une politique documentaire en adéquation avec les grandes orientations définies dans le cadre du Plan de Développement des Collections du SCD ;
- D'acquérir, gérer, communiquer et valoriser la documentation - de toute nature et sur tous supports - nécessaire aux missions de l'Inspé ;
- De participer aux activités culturelles de l'Inspé, du SCD et d'UCA.

Les médiathèques ont la possibilité de porter ou de s'inscrire dans des projets pédagogiques ou des sorties pédagogiques¹, en lien et en coordination avec les enseignants de l'Inspé. Pour se faire, elles répondent aux appels à projets lancés par l'Inspé.

En conséquence, les documentalistes des médiathèques continueront à figurer dans les listes de diffusion de l'Inspé.

Les collections des médiathèques sont en priorité au service de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, et de la recherche en éducation. Elles répondent aux besoins des formations dispensées sur chaque site de l'Inspé.

Budget

Les médiathèques fonctionneront avec le budget fixé et géré par l'Inspé pour l'année 2023.

Dans le cadre du dialogue de gestion 2024 (qui se tiendra au printemps 2023), le SCD et l'Inspé prépareront conjointement les éléments du dialogue de gestion relatif aux médiathèques. Un budget dédié à leur fonctionnement, en cohérence avec leurs besoins documentaires et de service, sera défini à cette occasion.

17 A compter de janvier 2024, le budget général des médiathèques de l'Inspé relèvera du budget du SCD et sera placé sous la responsabilité de sa directrice, ordonnatrice déléguée.

Pour les années suivantes, le SCD et l'Inspé conserveront un mode de travail collaboratif basé sur des échanges en amont des dialogues de gestion.

Le budget des médiathèques pourra être complété par une participation de l'Inspé et pourra concerner tout domaine : documentation (par exemple les ressources électroniques), infrastructures, projets...

La responsable du pôle LASHS est chargée du suivi du budget alloué par le SCD aux médiathèques.

Le Directeur de l'Inspé s'engage à consulter la Directrice du SCD pour tout projet pouvant avoir des conséquences sur le fonctionnement des médiathèques.

Le Directeur de l'Inspé et/ou son responsable administratif sont tenus informés des manifestations organisées par une médiathèque sur un site de formation.

Locaux et matériels

Les médiathèques de l'Inspé étant intégrées aux sites de formation, les locaux restent affectés à l'Inspé et sont gérés par lui, en liaison avec les services compétents d'UCA. L'Inspé en assume les frais de maintenance, d'entretien et de fonctionnement.

Les dépenses de fluides, de gestion, de fonctionnement et d'entretien des bâtiments (travaux lourds, réparations d'urgence, ascenseurs, systèmes d'alarme anti-intrusion et anti-incendie) et de gestion des réseaux, sont prises en charge par l'Inspé.

Le renouvellement et la maintenance du matériel informatique situé dans les médiathèques sont pris en charge par l'Inspé. Les besoins sont exprimés, évalués et validés par les deux services dans le cadre de la préparation du dialogue de gestion.

L'Inspé s'engage à consulter le SCD pour tout projet de modification des locaux (travaux lourds, extension, restructuration, désaffectation). L'accord du SCD est requis pour tout projet nécessitant, même de façon indirecte, un engagement financier de sa part.

Dans le cadre du projet de fusion des sites Liégeard et Georges V, l'Inspé s'engage à intégrer le SCD et les documentalistes au projet afin d'anticiper au mieux les contraintes organisationnelles et fonctionnelle et de permettre une préparation échelonnée et coordonnée du chantier.

Les collections documentaires, les mobiliers et les matériels, sauf les matériels informatiques, situés dans les médiathèques de l'Inspé à la date de l'intégration sont transférés à l'inventaire du SCD.

Le SCD prend à sa charge, au fur et à mesure des besoins, le remplacement des mobiliers et matériels existants, ainsi que les contrats de maintenance les concernant.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du SCD s'applique dans les médiathèques de l'Inspé. Des dispositions particulières indiqueront les modalités de fonctionnement propres aux médiathèques. Elles seront votées en Conseil Documentaire puis portées à la connaissance des usagers.

L'intégration des médiathèques de l'INSPE de l'Académie de Nice au Service Commun de Documentation d'Université Côte d'Azur selon les termes décrits dans le Protocole d'Intégration annexé à la présente délibération ainsi que leur rattachement au Pôle Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales du SCD à compter du 1er septembre 2023 est approuvée à la majorité des voix, 20 voix pour et 7 abstentions.

18

POINT D'INFORMATION : ELECTIONS CONSEILS CENTRAUX 2023

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

VII - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2023/289	2023/07/05	Projet DIRVED	CCO Cécile GIORDANO		IBV		Signé	0.8	2023/06/05	0,00 €	
2023/290	2023/07/05	Projet DIRVED	CCO Mme Ana POPKOVA		IBV		Signé	0.4	2023/06/01	0,00 €	
Nombre pour Projet DIRVED : 2										0,00 €	

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17h00
Dates du prochain conseil d'administration : 19 septembre 2023

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ